

MARATHON VERTICAL du Vignoble

REGLEMENT 2019

La participation au Marathon Vertical du Vignoble entraîne l'acceptation, sans réserve, du présent règlement.

VALEURS DE L'ÉVÉNEMENT

L'objectif de la manifestation est de promouvoir les richesses patrimoniales et culturelles du territoire du Fenouillèdes. Au-delà des animations mises en place pour ce weekend, nous avons conçu un événement éco-responsable. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que les participants et participantes prennent conscience de leur impact sur l'environnement et, donc, le limitent au minimum, tout au long de leur parcours.

Merci de vous respecter et de respecter les autres participants et participantes, les bénévoles et signaleurs, la population locale, l'organisation ainsi que nos partenaires. Merci de ne laisser ni débris, ni gels vides, ni papiers de barres énergétiques, ni bouteille plastique...

Merci de respecter la faune et la flore autochtone, de ne pas sortir des sentiers balisés pour limiter l'impact que peut engendrer cet événement sur la Faune et la flore. Pensez au co-voiturage et aux transports en commun. Merci de venir en aide aux personnes en difficulté ou en danger.

Article 1 : Organisation, déroulement

Le Marathon Vertical du Vignoble est organisé par la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, dont le siège se situe au 14 rue de Lesquerde à Saint-Paul-de-Fenouillet (66220).

La représentante désignée par le CCAF pour l'organisation de cet événement, est Beatrice Fabre.

Samedi 26 octobre: Au centre de Loisirs de Maury

- **Retrait des dossards de 10H à 18H**
- **11H à 16H00: voiture à pédales activité gratuite pour les enfants de 4 à 8 ans**
- **11H à 16H: initiation skike (ski à roulettes tous terrains)**
- **13H30 inscription course enfant même endroit**
- **15H Course enfant gratuite dans le village**
- **16H Gouter offert à tous les enfants**
- **16H30 Conférence gratuite sur la micro-nutrition avec Marie Noëlle Bourgeois Nutritionniste & Coach en nutrition santé et sport**

- **18H00 Conférence gratuite sur la pratique du Trail/randonnée en Montagne, appréhender les dangers en montagne, avec Alain Place Guide de Haute montagne ancien gendarme au PGHM d'Osséjà**

Dimanche 27 Octobre:

Les courses: 23km solo/40km solo/40km en relais de 2/3 ou 4 en Homme/femme/ mixte

Challenge entreprise uniquement en relais de 4 en mixte sur le 40km

Autre: un Canicross en relais de 4 est organisé par la TEAM CANISPORT 66 sur le parcours du 40km départ 8H30

- **Où:** village de Maury depuis le centre de loisirs
- **Retraits des dossards:** Samedi 26 Octobre de 10h à 18h au centre de loisirs de Maury et dimanche 7H00 à 8H45 même endroit
- **Départs:** 9h (pour toutes les courses hors mis le canicross 8h30) depuis le centre de loisirs
- **Arrivées:** Maury pour toutes les courses
- **Remises des récompenses:** à partir de 13H00
- **Salon des vins et produits terroir :** à l'arrivée de 10H à 18H00 et groupe de musique
- **Repas :** sur réservation limité à 150 coureurs

Article 2 : les Parcours Les tracés:

- Le Marathon, 40 km (environ) et 2000 mètres de dénivelé positif cumulé en solo et en relais de 2/3/4 relayeurs;
- La course en relais emprunte le même parcours que le Marathon en individuel.
- **Relais de 2:** R1 Maury - Latour de France ; R2 Latour de France Maury
- **Relais de 3:** R1 Maury - Rasiguères ; R2 Rasiguères/Rasiguères ; R3 Rasiguères/ Maury
- **Relais de 4:** R1 Maury - Rasiguères ; R2 Rasiguères-Latour de France ; R3 Latour de France -Rasiguères - R4 Rasiguères-Maury

Les Relais: il incombe aux participants de s'organiser par leur propre moyen pour se rendre sur les villages des départs de Relais en se garant uniquement aux parkings prévus par l'organisation.

- Le semi marathon, 23km 1200d+ (environ) uniquement en solo emprunte en partie le même parcours que le marathon (Boucle Maury Rasiguères et Rasiguères Maury)

L'organisation se donne le droit de modifier les parcours à tous moments , pour une meilleure organisation de l'événement et/ou en cas de dangers et météo à risque et d'annuler l'événement sans que les coureurs puissent prétendre à un quelconque remboursement .

Article 3 : Inscriptions et catégories

Inscriptions sur sites:

https://www.ats-sport.com/inscriptions.php?id_epreuve=6326

www.marathonverticalvignoble.com

Les catégories pouvant s'inscrire

Pour le Marathon en solo:

- Espoirs - Séniors - Masters

Pour le Marathon en relais:

- Relais de 4 : cadets(uniquement sur le Relais 3) juniors, espoir, seniors, masters - Relais de 3 : juniors, espoirs, seniors, masters
- Relais de 2 : juniors(sur le plus court relais), espoirs, seniors, masters. - Individuel : espoirs, seniors, masters ***Pour les relais, une seule personne par équipe inscrira l'équipe complète avec l'ordre des coureurs qui pourra être modifié jusqu'au 16 septembre inclut (contacter l'organisation) 1 seule puce sera remise à l'équipe de relayeur qui servira de témoin . Le temps global sera pris en compte, il n'y aura pas de temps individuel pour les relais.***

Pour le 23km :

- En solo uniquement: juniors espoirs, seniors, masters,

Les équipes mixtes comprendront au minimum 1 féminine.

Tous les coureurs doivent obligatoirement présenter une licence sportive FFA ou équivalent en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an avant la course ou une copie certifiée conforme par l'intéressé; l'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant produit un faux document.

L'inscription des coureurs âgés de moins de 18 ans ne sera acceptée qu'accompagnée de l'autorisation parentale. Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site internet ou ATS, jusqu'au 23 octobre 2019 à 17H .

Pour les relais, une seule personne par équipe inscrira l'équipe complète avec l'ordre des coureurs aux choix (**sauf pour les cadets, ils devront faire uniquement le relais de latour de France/ Rasiguères, sous peine de disqualification de l'équipe**) 1 seule puce sera remise à l'équipe de relayeur qui servira de témoin .

Le temps global sera pris en compte, il n'y aura pas de temps individuel pour les relais.

Article 4 : Engagement sans repas

- **Marathon** : 30€ -
- **Par équipe de 2:** 40€ -
- **Par équipe de 3:** 50 € -
- **Par équipe de 4:** 60€ -
- **Trail de 21km:** 15€

Ces tarifs se feront jusqu'au 16 septembre 2019 inclus jusqu'à 17H00 Après le 16 septembre ils seront augmentés de 5€

Pour les repas :

inscription en même temps que votre inscription, tarifs:

- 11€ adultes(coureurs, randonneur, accompagnants)
- 8€ enfant (moins de 10 ans)

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification. La Communauté de Communes n'encaissera qu'un seul règlement par équipe.

Article 5 : Retrait des dossards

La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité le samedi 27 octobre de 10h à 19h et le dimanche 28 octobre de 7h à 8h45, au centre de loisirs de Maury

Article 6 : Ravitaillements

Sur le Marathon :

- 7 Ravitaillements, répartis comme suit :
- 3 ravitaillements « complets »/dégustation/ aux passages de relais
- 2 « liquide » sur le parcours `
- 2 semi complet

Sur le 23km :

- 3 complets ,les points de contrôle seront munis d'eau

Les mineurs ne sont en aucun cas autorisés à consommer de l'alcool pendant l'évènement ; sur le parcours et ses ravitaillements ainsi que sur le Village Marathon.

Article 7 : Matériel obligatoire

1 verre type écocup aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements il incombe aux coureurs de se munir de son propre verre.:

En solo sur le marathon : au minimum 1 litre d'eau et une réserve alimentaire + 1 téléphone

Recommandation: un coupe vent

Article 8 : Chronométrage et contrôle

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur officiel .Tous les inscrits se verront remettre une puce, qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.(2) **1 puce par relais servira de témoin de passage.**

Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée. La puce du coureur du marathon ou du dernier relayeur sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. En cas d'abandon ou de non-participation, la puce devra impérativement être rapportée au village d'arrivée.

Article 9 : Temps & barrières horaire

Marathon et relais temps maximum 7 heures 30, 2 barrières horaires seront mise en place à mis parcours dans le village de Latour de France à 13H30 et Rasiguères à 14H45, passé ces horaires aucun concurrent ne pourra poursuivre sa course, il sera disqualifié et son dossard lui sera retiré.

23KM temps maximum 4H30 de temps de course pour être classé,

Arrivée à Maury : 16 heures 30 maximum (7 heures 30 de course) pour être classé pour le marathon solo et relais, pour le 23KM temps maximum 4H30.

Un dispositif de rapatriement des coureurs hors course, par voiture balai sera mis en place par l'organisation. Tout coureur mis hors course ne pourra continuer l'épreuve.

Article 10 : Sécurité - santé et secours

La sécurité routière est assurée par des commissaires de courses. Le service médical est assuré notamment par l'association Secours Sauveteur.

Un médecin sera présent sur le parcours et pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

Article 11 : Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au Marathon. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents physiologiques présents et futurs des participants. Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, pertes ...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en garde la responsabilité. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

Article 12 : Droit à l'image

Le coureur autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de la course ou des manifestations associés, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 13 : Circulation sur le parcours

Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité - santé et secours.

Article 14 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement rapporter sa puce au village d'arrivée et prévenir l'organisation de sa décision.

Article 15 : Anti-dopage

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés.

Article 16 : Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), la Communauté de Communes se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17 : nombre de coureurs

Pour le bon déroulement de l'épreuve le nombre d'engagés est limité à 300 coureurs sur l'ensemble des courses. Les inscriptions seront closes sans préavis :

Article 18 : Approbation

La participation aux courses du Marathon Vertical du Vignoble, seul ou en relais ,entreprises et/ou clubs, implique l'acceptation immédiate par chaque concurrent du dit règlement. L'organisation se donne le droit de modifier le règlement à tout moment.

Article 19 : Récompenses Marathon /lots Inscription :

Chaque coureur recevra à l'inscription 1 bouteille de vin+1 bandeau+1 bon de remise Decathlon+1 bon pour 1 bière d'arrivée

Les bandeaux seront donnés au 300 coureurs inscrits en priorité ensuite il n'y en aura plus

Le classement des courses est établi sur la base des catégories actualisées au 01/11/2018.

Pour les courses en solo:

Les 3 premiers et premières au scratch et le 1er de chaque catégorie de « Junior à M 5 »

Pour les courses en relais:

Les 3 premières équipes homme/femme et mixtes.

Pas de cumul de récompenses.

Pour le challenge Entreprise, il n'y aura pas de cumul

Les récompenses se feront sous forme de produits culturels et locaux

Un tirage au sors sera mis en place avec des lots offerts par des partenaires sur l'ensemble des dossards partants .

Article 20: Course enfant

La course enfant se fera le samedi 27 octobre à 15h00 elle est gratuite!!! Il n'y a pas de classement, les enfants peuvent courir à partir de 4ans jusqu'à 12 ans .

Inscription sur place au centre de loisirs de Maury à partir de 13H30

Article 21: Randonnée

La randonnée n'est pas chronométrée, toutefois elle doit se faire en un temps maximum de 3 heures pour éviter de laisser trop longtemps les bénévoles en postes .

il n'y a pas de classement, elle est au tarif de 10€, elle suit essentiellement une partie du parcours du marathon sur environ 12KM, inscription sur notre site.

Article 22 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 28 septembre 2019, l'organisation étudiera le dossier en cas de blessure et présentation d'un certificat médical ;

**POUR TOUTES DEMANDES OU QUESTIONS:
marathonverticalvignoble@gmail.com/0686358795**